



# RÈGLEMENTS

---

Concours : **« Sondage phase 1 - Consultations publiques du secteur Haut-Saint-Laurent – Sud-Ouest »**

---

## 1. Description générale du concours

Dans le cadre de la phase 1 des consultations publiques du secteur du secteur Haut-Saint-Laurent – Sud-Ouest, courez la chance de gagner l'un des quatorze (14) titres de transport. Deux (2) abonnements annuels Tous modes ABC d'une valeur de quatre mille cinq cent soixante dollars (4560\$) et douze (12) titres mensuels Tous modes ABC d'une valeur de deux mille deux cent quatre-vingts dollars (2280\$). La période de participation au concours débute le 29 avril 2024 et se termine le 24 mai 2024 à 23 h 59.

Toute personne qui aura répondu au sondage en ligne des consultations publiques du secteur Haut-Saint-Laurent – Sud-Ouest sera invitée à participer au concours en fournissant ses coordonnées à la fin du dit sondage, sous réserve des conditions d'admissibilité prévues à l'article 2. La période d'inscription au concours correspond à la période pour répondre au sondage des consultations publiques. Aucun achat n'est requis pour participer à ce concours. Le sondage et le formulaire sont disponibles via le lien Internet suivant : [consultations.exo.quebec](https://consultations.exo.quebec)

## 2. Conditions d'admissibilité

- Les participants doivent avoir complété le sondage en ligne et avoir fourni leurs coordonnées dans le formulaire prévu à cet effet;
- Les participants doivent être titulaires d'une adresse courriel valide. Une seule inscription par adresse courriel sera acceptée;
- Les participants doivent avoir 13 ans et plus. Les mineurs doivent être représentés par leur parent ou tuteur;
- Les participants ne peuvent soumettre qu'un formulaire de participation par individu;
- Les participants devront répondre correctement à une question arithmétique;
- Les participants doivent résider au Québec.

Les administrateurs, dirigeants et employés d'exo, ses partenaires, fournisseurs et autres représentants, ainsi que les membres de leur famille habitant sous le même toit, ne peuvent toutefois pas participer au présent concours.

En remplissant le sondage en ligne et en fournissant ses coordonnées, les participants (ou leur représentant légal) consentent à ce que leurs renseignements personnels fournis pour l'inscription au concours soient utilisés pour les fins des tirages, incluant les processus d'attribution des prix décrits ci-ba



# RÈGLEMENTS

## 3. Description des prix

Quatorze (14) participants se verront chacun attribuer, par tirage, un prix parmi les quatorze (14) prix suivants : deux (2) abonnements annuels Tous modes ABC d'une valeur de quatre mille cinq cent soixante dollars (4560\$) et douze (12) titres mensuels Tous modes ABC d'une valeur de deux mille deux cent quatre-vingts dollars (2280\$).

## 4. Désignation des gagnants et attribution des prix

Il y aura un (1) tirage le 4 juin 2024 à 10h00 parmi toutes les participations admissibles.

La liste des participants admissibles sera exportée au format Microsoft Office Excel. À l'aide de la fonction automatique du logiciel, quatorze (14) lignes (participants) seront choisies au hasard parmi ceux-ci.

Les résultats seront constatés par un représentant d'exo au siège social de cette dernière, situé au 1001, Blvd Robert-Bourassa 26e étage, Montréal, QC, H3B 4L4. Les gagnants recevront également un courriel leur permettant d'accuser réception et de réclamer leur prix.

Une seule inscription au concours est comptabilisée par personne.

En plus de ce qui précède, une personne désignée par exo entrera en contact avec le gagnant par téléphone ou courriel et celui-ci sera alors informé de la façon dont il pourra recevoir son prix. Une preuve d'identité sera alors demandée aux gagnants. Dans le cas où un gagnant refuse ou néglige d'accepter et réclamer son prix dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le tirage, exo procédera à d'autres tirages à 10h00 le jour suivant, et à un intervalle de cinq (5) jours ouvrables suivant cette date, et ce, jusqu'à ce que l'ensemble des prix ait été réclamés.

Exo chargera du transfert du montant aux gagnants par virement Interac.

## 5. Acceptation des prix

Les prix ne sont ni échangeables, ni transférables. Les prix doivent être acceptés tel quel, et ne pourront être transférés à une tierce personne, substitués à un autre prix ou échangés en totalité ou en partie.

Le refus ou défaut d'accepter ou réclamer un prix libère le Réseau de toute obligation reliée audit prix.

Le gagnant devra, à la demande d'exo et préalablement à ce qu'il reçoive son prix, signer un formulaire par lequel il accuse réception de son prix.



# RÈGLEMENTS

## 6. Modification

Dans la mesure permise par la loi, exo se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours, en tout ou en partie, dans l'éventualité où il se manifesterait un événement, une erreur ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours comme prévu dans le présent règlement. Dans tous les cas, exo ainsi que ses employés, agents, représentants et mandataires ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix que ceux indiqués dans le présent règlement ou d'attribuer des prix autrement que conformément au présent règlement.

## 8. Exonération de responsabilité

Exo, ses employés, agents et représentants ne peuvent être tenus responsables des défauts d'Internet ou du site web, des problèmes ou des dérèglements techniques d'un réseau ou d'une ligne téléphonique ou des systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'adresses, matériel ou logiciels de la non-transmission ou non-réception d'un message électronique, de tout dommage ou toute perte pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel, des problèmes techniques ou d'une congestion du trafic sur Internet ou sur un site web ou d'une combinaison de ceux-ci, y compris les dommages causés à l'ordinateur d'un participant ou à l'ordinateur de toute autre personne utilisé pour participer au concours, pour recevoir tout matériel au sujet du concours ou pour accepter un prix.

## 9. Communications

Pour plus de détails sur l'attribution des prix, vous pouvez communiquer avec exo.

**Exo vous souhaite bonne chance !**